

## Galop d'essai raté

Par **Moussa59**, le **06/11/2014** à **23:07**

Bonjour a tous ,

Voila en L1 Droit depuis peu , j'ai passé mon premier galop d'essai aujourd'hui et j'ai bien peur de l'avoir raté [smile17] . Mon sujet etait le suivant : " La contestation de la loi " . et on disposait de seulement 2 heures pour la compo .

Je vous soumetts donc mon plan :

1) Les possibles raisons à l'origine de la contestation de la loi .

A) l'inconstitutionnalité de la loi

B) la loi soumise aux textes internationaux

2) Les moyens mis en oeuvre lors de la contestation de la loi

A) le controle de constitutionnalité

B) le controle de conventionnalité

Pressé par le temps , je suis conscient que ma dissert n'est pas top je n'ai pas eu le temps de la peaufiner. C'est pour cela que je la poste sur ce forum en vue de l ameliorer .

J'attend vos reponses dites moi ce que vous en pensez

Par **Moussa59**, le **06/11/2014** à **23:11**

je vous remercie par avance . Surtout n'hesitez pas a me faire part de vos remarques . elles ne peuvent que m'etre benefique :-)

Par **adams**, le **07/11/2014** à **12:11**

ton travail n'est pas si mauvais, mais il encourt deux reproches. d'abord, tu ne nous a pas donné la problématique. or c'est à partir d'elle que pourrait être apprécié objectivement ton plan. ensuite, lorsqu'on regarde ton plan de près, deux choses retiennent l'attention: tu n'as pas abordé le sujet dans toute sa plénitude et l'impertinence du(B) de ton (1). En fait, je pense que tu as eu les idées mais tu n'as pas su les organiser. De ce fait à mon humble avis, la problématique la plus évidente et simple de ce sujet est: la loi peut elle toujours être contestée? à problématique simple, réponse simple: (1) la contestabilité de la loi parlementaire. (a) le respect de l'état de droit comme fondement de la contestation (décision conseil const. 23 août 1985 Nouvelle Calédonie "la loi n'exprime la volonté générale que dans le respect de la constitution". (b) la consécration du contrôle de lois parlementaires comme moyen de contestation. (2) l'incontestabilité de la loi référendaire. (a) l'affirmation de la souveraineté....

Par **adams**, le **07/11/2014** à **12:32**

(suite) populaire comme fondement de cette incontestabilité. (c'est le peuple qui est le détenteur de la souveraineté et donc une loi résultant d'un processus de consultation populaire qu'est le référendum ne saurait être contesté puisqu'il s'agit de l'expression directe de la volonté du peuple). (b) la négation du contrôle des lois référendaires. - la négation implicite par le constituant: un tel contrôle n'est pas consacré par la constitution; - l'affirmation de l'incompétence du conseil constitutionnel pour le contrôle des lois référendaires (décision du 25 octobre 1988 parti communiste réunionnais).

Par **Moussa59**, le **08/11/2014** à **00:31**

Merci pour ta réponse Adams le sujet me paraît plus désormais .

En fait le sujet m'a semblé tellement "large" que j'ai eu peur de m'éparpiller en des longues argumentations qui relèvent plus de mon cours de droit constit que du cours d'intro droit .

Quant à ma problématique c'était " Qu'implique une contestation de la loi ? ". je pensais, par le biais de cette problématique très vague , englober mon 1) et mon 2) mais je vois que non.

J'ai eu dans la 1ère demi heure exactement la même problématique que toi mais finalement cela m'a paru trop aventureux car parler de l'incontestabilité de la loi m'aurait obligé à développer des thèmes que je ne maîtrise pas encore . Peut être tout au plus j'aurais pu développer des arguments inconsistants sur la loi comme volonté générale mais rien de plus .

En fait je remarque que mon cours n'a absolument aucun lien avec le sujet de la dissert . J'ai beau chercher dans mes fiches , revoir mes corrections de TD , je ne vois aucune corrélation . Le sujet déborde du cadre de mes cours et renvoie à des notions plus techniques c'est peut être pour ça que je n'ai pas su l'appréhender.

Toujours est-il qu'il ne faut pas se cantonner à ses cours pour espérer avoir une bonne note , c'est noté !